

IMPORTATION ET EXPORTATION

# INTRODUCTION À L'ALENA VOS MARCHANDISES SONT-ELLES ADMISSIBLES ?

Trois étapes pour déterminer si vos marchandises peuvent bénéficier des avantages du traitement tarifaire de l'ALENA.

## Importation et Exportation

# Introduction à l'ALENA : Vos marchandises sont-elles admissibles ?

Trois étapes pour déterminer si vos marchandises peuvent bénéficier des avantages du traitement tarifaire de l'ALENA.

Il est parfois difficile de déterminer si vos marchandises sont admissibles au traitement tarifaire de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Vous devez avoir des informations détaillées sur tout le processus de production et connaître le classement exact des marchandises. Voici les trois étapes qui vous aideront à déterminer si vos marchandises peuvent bénéficier de taxes et de tarifs réduits.

### 1 Déterminez le numéro de classement tarifaire du produit, de ses composants et de ses matières premières

Les règles d'origine de l'ALENA sont organisées par numéro de classement, chaque numéro faisant l'objet de règles particulières. Vous pouvez utiliser les numéros de l'annexe B pour déterminer le classement, car les six premiers chiffres de ce numéro font partie du numéro de classement tarifaire.

### 2 Déterminez le taux de droits du produit en vertu du General rate of duty (États-Unis) ou du traitement tarifaire canadien de la Nation la plus favorisée (NPF)

Dans le tarif douanier harmonisé des États-Unis (HTSUS), regardez dans la colonne spéciale du code de traitement tarifaire pour voir si le produit est admissible à un traitement tarifaire préférentiel.

Au Canada, le traitement tarifaire NPF permet à des pays de s'accorder réciproquement le statut NPF pour bénéficier de tarifs et de droits réduits. Dans le Système harmonisé (SH) canadien, la colonne de tarif préférentiel applicable mentionne les accords commerciaux applicables et leur taux de droits associé.



### 3 Déterminez l'admissibilité de vos marchandises

Le chapitre quatre du texte de l'ALENA mentionne les normes d'admissibilité des marchandises qui peuvent bénéficier d'une réduction de droits en vertu de l'accord.

Si vos marchandises sont admissibles au traitement tarifaire de l'ALENA, vous devrez remplir un Certificat d'origine et le présenter à la douane avec votre expédition.

## Contactez Livingston

**Vous avez des questions ou besoin d'aide avec vos expéditions ?** Contactez votre directeur de compte, écrivez-nous à : [simplifier@livingstonintl.com](mailto:simplifier@livingstonintl.com) ou nous donner un appel au **1-800-837-1063**